ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones de revitalisation rurale

Question orale n° 139

Texte de la question

M. Florent Boudié interroge Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation des communes, souvent de taille modeste, qui exercent une fonction de pôle de centralité, de proximité et de services dans leurs bassins de vie respectifs, tout particulièrement dans les zones rurales et semi-rurales. Ces centres-bourgs, qui contribuent à structurer un très grand nombre de nos territoires, sont aujourd'hui confrontés à de profondes mutations qui les fragilisent fortement, à l'image de la réorganisation successive des services de l'État et du départ de plusieurs services publics, affaiblissant leurs fonctions de centralité. Dans le même temps, ces centres-bourgs et leurs territoires périphériques ont bien souvent gagné en population, sous l'effet d'un mouvement accéléré d'exode péri-urbain, au détriment de la mixité sociale, concentrant toutes les difficultés : taux élevés de demandeurs d'emplois, part préoccupante des jeunes en voie de déscolarisation, augmentation de la proportion des familles monoparentales, multiplication des habitats inadaptés, indignes voire insalubres en coeur de ville... Ces communes, qui constituent l'essentiel de l'armature territoriale dans la circonscription dont il est l'élu, sont les premières à souffrir de l'isolement et du manque de services, au point d'être gagnées par un profond sentiment d'abandon. Ce sont pourtant des lieux de vie et de création, tournés vers l'avenir, qui méritent toute l'attention des pouvoirs publics. Voici plus de vingt ans, face à l'émergence des quartiers urbains dits « sensibles », les pouvoirs publics ont su inventer une véritable politique de la ville, avec ses échecs mais aussi ses grandes réussites. Dans le même esprit, et au nom de l'égalité des territoires, il apparaît urgent d'inventer une vraie et forte « politique des territoires » : une politique pour les territoires, notamment ruraux, afin d'y maintenir et d'y développer nos bassins de vie. Dans ce contexte, il souhaite connaître sa position sur la prise en compte de ces spécificités et de ces territoires dans le cadre du futur projet de loi de décentralisation et lui demande de bien vouloir préciser les dispositions envisagées pour structurer cette nouvelle « politique des territoires » qu'il appelle de ses voeux.

Texte de la réponse

ACTIONS EN FAVEUR DES CENTRES BOURGS

M. le président. La parole est à M. Florent Boudié, pour exposer sa question, n° 139, relative aux actions en faveur des centres bourgs.

M. Florent Boudié. Ma question porte sur la situation des communes, souvent de taille modeste, qui exercent une fonction de pôle de centralité, de proximité et de services dans leur bassin de vie, tout particulièrement dans les zones rurales et semi-rurales.

Ces centres bourgs, qui structurent nos territoires, sont aujourd'hui confrontés à de profondes mutations qui les fragilisent fortement, à l'image de la réorganisation des services de l'État qu'ils ont subie ces dernières années. Simultanément, les centres bourgs et les territoires qui en dépendent connaissent une forte poussée démographique, sous l'effet d'un mouvement d'exode périurbain souvent provoqué par la pression foncière rencontrée dans les grandes agglomérations urbaines.

Ces communes cumulent des statistiques souvent préoccupantes : taux élevé de demandeurs d'emploi et de bénéficiaires du RSA, absence de mixité sociale dans les établissements scolaires le plus souvent, explosion du

taux de déscolarisation chez les plus de 15 ans, multiplication de l'habitat indigne, voire insalubre, en coeur de ville, le tout dans une ruralité bien éloignée de l'image idyllique qu'on en donne parfois.
Ces centres bourgs, qui constituent l'essentiel de notre armature territoriale, ne sont pas mieux lotis que les quartiers difficiles de nos grandes agglomérations. Ils sont les premiers à souffrir de l'éloignement des grands bassins économiques et à subir le manque de services, au point d'être gagnés dans bien des cas par un profond sentiment d'abandon.
Il y a plus de vingt ans, face à l'émergence des quartiers urbains dits sensibles, les pouvoirs publics ont su inventer une véritable politique de la ville, qui connut, certes, des échecs, mais aussi de grandes réussites. Dans le même esprit, et au nom de cette belle idée qu'est l'égalité des territoires, qui a désormais son ministère, il paraît urgent d'inventer une vraie et forte politique des territoires : une politique pour les territoires, fondée sur la réduction des inégalités de ressources entre collectivités et sur la complémentarité entre urbain et rural, qui ne doivent pas être opposés.
Dans ce contexte, au-delà de la remise en ordre technique des compétences locales, je souhaiterais connaître la position du Gouvernement sur la prise en compte des centres bourgs et de leurs difficultés, notamment dans le cadre du projet de loi de décentralisation qui viendra prochainement en discussion au Parlement.
Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de la décentralisation.
Mme Anne-Marie Escoffier, *ministre déléguée chargée de la décentralisation.* Monsieur le député, Mme Lebranchu, Mme Duflot et moi-même sommes très sensibles au problème que vous évoquez : nous veillons tout particulièrement à ce que ces centres bourgs, ces zones rurales, ne soient en aucun cas défavorisés. L'objectif du Gouvernement est de faire en sorte que les inégalités territoriales disparaissent et que le citoyen puisse bénéficier en tout point et en tout lieu des mêmes services et des mêmes conditions de vie.
Nous entendons ainsi garantir l'égalité républicaine à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie sur le territoire, assurer à tous un égal accès aux services publics, préserver la ressource naturelle - on l'oublie trop souvent -, notamment les terres agricoles garantes de notre autonomie alimentaire à long terme, et redonner une ambition et un espoir à tous ceux qui habitent dans ces espaces.
Dans le cadre de la réforme de la décentralisation et de la modernisation de l'action publique, nous avons défini différentes orientations. Au-delà de la nécessité d'alléger le poids de normes qui sont insupportables, en particulier pour les petites collectivités, nous souhaitons réformer l'ingénierie publique, élaborer des schémas d'amélioration de l'accès du public aux services sur le territoire départemental, créer des espaces mutualisés des services rendus au public, sur le modèle des maisons de l'emploi et de manière totalement décloisonnée entre les administrations.
Par ailleurs, il ne faut pas oublier le déploiement sur l'ensemble du territoire des infrastructures numériques, qui est un élément essentiel de nature à favoriser une véritable égalité territoriale.
Vous le voyez, monsieur le député, chaque membre du Gouvernement agit avec détermination pour que, sur l'ensemble du territoire, les zones actuellement défavorisées puissent trouver le meilleur équilibre et la meilleure harmonie possible.

Données clés

Auteur : M. Florent Boudié
Circonscription : Gironde (10e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 139
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 février 2013, page 1653
Réponse publiée au JO le : 27 février 2013, page 2281
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 février 2013